



Saguenay  
Sécurité civile



# GLISSEMENT DE TERRAIN

**SOYEZ PRÊT!**

## ► **Connaissez-vous les risques?**

Chaque année au Québec, près d'une centaine de cas d'instabilité du sol ou de glissements de terrain font l'objet d'un signalement auprès des autorités municipales.



## QUAND SE PRODUISENT-ILS?

Les glissements de terrain se produisent le plus souvent au printemps ou à l'automne dans des pentes (talus) composées de sols argileux, communément appelés « glaise », ou en bordure de cours d'eau.

Leur fréquence peut augmenter lors d'événements météorologiques extrêmes.

## QU'EST-CE QUI PEUT PROVOQUER UN GLISSEMENT DE TERRAIN?

**Les facteurs aggravants suivants peuvent agir comme déclencheurs d'un glissement de terrain :**

- présence d'érosion à la base d'un talus;
- pluies fortes et prolongées;
- fonte rapide de la neige;
- inclinaison de la pente;
- propriétés des sols (ex. : argile, sable);
- travaux de remblayage, d'excavation, de drainage ou d'abattage d'arbres.

Renseignez-vous sur les risques de glissement de terrain dans votre secteur en communiquant avec le Service de sécurité incendie de la Ville de Saguenay.

Les informations indiquées dans ce dépliant proviennent du Gouvernement du Québec.

Référence : [quebec.ca/securite-situations-urgence](http://quebec.ca/securite-situations-urgence)

## POUR TOUTE QUESTION OU INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Contactez la Division des permis, programmes et inspections de la Ville de Saguenay :

 418 698-3112

 [permis.saguenay.ca](http://permis.saguenay.ca)

**Pour toute urgence,  
composez le 911.**



Saguenay  
Sécurité civile

## QUE FAIRE AVANT?

Vous pouvez accomplir certaines actions pour assurer votre sécurité, celle de vos proches, de même que la protection de vos biens.

### Évitez de réaliser des travaux qui pourraient diminuer la stabilité du sol, tels que :

- Construire un remblai dans un talus ou à son sommet;
- Installer une piscine hors terre dans un talus ou à son sommet;
- Entreposer divers matériaux au sommet d'un talus;
- Réaliser des travaux de déblaiement dans un talus ou à sa base (ex. : agrandissement d'un terrain);
- Réaliser des travaux d'excavation dans un talus ou à sa base (ex. : installation d'un cabanon ou d'une piscine creusée);
- Rediriger de l'eau vers le sommet d'une pente ou dans un talus (ex. : vidange d'une piscine, eau d'un drain ou des gouttières);
- Abattage d'arbres ou d'arbustes dans un talus.

**Signalez toute situation non urgente observée sur votre terrain en effectuant une requête en ligne à [requete.saguenay.ca](http://requete.saguenay.ca) ou en composant le 418 698-3000 durant les heures de bureau.**

### Exemples de situations pouvant se produire :

- Une fissure dans un talus;
- Un bombement dans un talus ou à sa base;
- Un affaissement ou un éboulement;
- Un écoulement inhabituel d'eau;
- Etc.

## QUE FAIRE PENDANT?

### Si vous êtes à l'intérieur :

- Réfugiez-vous dans la partie du bâtiment opposée au glissement de terrain et abritez-vous sous un meuble solide;
- Agrippez-vous fermement à un objet bien fixé jusqu'à ce que tout mouvement cesse.

### Si vous êtes à l'extérieur :

- Éloignez-vous rapidement de la trajectoire probable des débris provenant du glissement. Tenez-vous loin des berges, des arbres, des fils électriques et des poteaux;
- Ne vous approchez pas du lieu du glissement de terrain, car le site demeure souvent instable.

## QUE FAIRE APRÈS?

**Après un glissement de terrain et selon les dommages que vous avez subis, vous devez prendre des mesures afin d'assurer votre sécurité et celle de vos proches ainsi que la protection de vos biens.**

- Si les autorités le permettent et que votre sécurité n'est pas compromise, vous pouvez revenir à la maison. Faites-le de jour, car il sera plus facile de voir les problèmes et les dangers;
- Faites un inventaire des dommages, avec photos ou vidéos à l'appui. Informez-en votre municipalité, votre assureur et l'établissement financier qui vous a accordé un prêt hypothécaire. Pour vos réclamations, conservez tous les reçus et les preuves d'achat des biens endommagés.

## SOYEZ PRÊT À AGIR!

Des gestes simples peuvent vous aider à être prêt en cas de situations d'urgence.

### Trousse d'urgence

Ayez en tout temps un contenant ou un sac dans lequel vous conservez les articles nécessaires pour subvenir au besoin de votre famille pendant les trois premiers jours d'un sinistre.

### Votre trousse devrait contenir :

- Eau potable (6 litres par personne);
- Nourriture non périssable pour trois jours (par personne);
- Ouvre-boîte/couteau;
- Lampe avec piles de rechange;
- Briquet, allumettes, chandelle;
- Trousse de premier soin complète.

### Plan familial d'urgence

En cas de catastrophe naturelle, vous êtes le premier responsable de votre sécurité. Un plan familial d'urgence est une bonne façon de vous y préparer.

### Votre plan devrait contenir :

- Une liste des personnes à joindre en cas d'urgence;
- Un plan d'évacuation de votre maison;
- Un lieu de rassemblement.

